# PATRIMONIA21ème Convention annuelle des professionnels du patrimoine

## Sommaire

[L’impact d’une fiscalité répressive sur notre modèle économique 2](#_Toc400096272)

## L’impact d’une fiscalité répressive sur notre modèle économique

Introduction

* *Jean-Charles NAIMI, l’Agefi Actifs, Rédacteur en Chef Délégué*

Intervenants

* *Philippe BAILLOT, Professeur Associé à Paris 2*
* *Nicolas BOUZOU, Economiste, Fondateur du cabinet de conseil Asterès depuis 2006, Directeur d’études et enseignant MBA à Paris II Assas, Vice-président du Cercle Turgot*
* *Sandrine QUILICI, Directrice Ingénierie patrimoniale Pictet et Cie, Chargée d’Enseignement à Montpellier, Bordeaux IV Montesquieu et à l'IAE de Poitiers, Membre de l'EPSG (Estate Planning skill Group), Membre du Think Tank de l'Institut Pasteur sur la Fiducie et la Philanthropie*

##### Introduction

Jean-Charles NAIMI

Mesdames, Messieurs, Bonjour,

Je suis très heureux d’être parmi vous aujourd’hui. J’ai le plaisir et la chance d’animer cette année encore une conférence plénière à Patrimonia. Je tenais, au nom de l’Agefi Actifs, à en remercier les organisateurs d’Infopro.

Pour évoquer la fiscalité, qui est un marronnier journalistique, je vais demander à trois experts reconnus nationalement de me rejoindre à la tribune, à savoir Sandrine Quilici, Philippe Baillot et Nicolas Bouzou.

Normalement, le projet de Loi de Finances est disponible lorsqu’est organisée la Convention Patrimonia. Ce n’est pas le cas cette année, puisqu’un certain nombre d’arbitrages difficiles doivent encore être rendus. La situation est complexe, puisqu’il convient, comme le reconnaît le gouvernement, de faire des économies. La France doit également se plier à quelques règles énoncées par l’Europe en matière de respect des déficits ; si elle n’est pas encore sous tutelle, nous dirons qu’elle se trouve déjà, un peu, sous curatelle.

Mais dans l’environnement actuel, quelques bonnes nouvelles peuvent néanmoins être soulignées. Tout récemment, l’institut Moody's n’a pas dégradé la note de la France, laquelle continue à obtenir des prêts de moins en moins chers. L’édifice France, ainsi, tient encore bon, grâce à sa capacité à savoir lever l’impôt, comme certains l’affirment, notamment auprès de vos clients, que j’appelle les « clients fiscaux patrimoniaux ». Puisque ces derniers ont encore les moyens de payer, le gouvernement continue à faire des gestes sociaux : il envisage ainsi de supprimer la première tranche de l’impôt sur le revenu. Mécaniquement, cela préservera quelques millions de foyers de l’impôt et la charge sera reportée sur les contribuables qui, traditionnellement, s’acquittent de leur impôt sans pouvoir y échapper. Et cela va continuer d’alimenter et de renforcer un sentiment de ras-le-bol fiscal déjà très présent.

Aujourd’hui, le thème de la présente Conférence est le suivant : *« L’impact d’une fiscalité répressive sur notre modèle économique ».*

Il s’agit vous l’avez compris de l’intitulé officiel. En réalité, le sujet est le suivant : Quel discours tenir aux contribuables qui ont le désir de quitter la France, car ils en ont assez :

* de payer au nom d’une justice sociale qu’ils ont de plus en plus de mal à appréhender ;
* de payer lorsqu’ils constatent que les multinationales pratiquent l’évasion fiscale à grande échelle.

Ces contribuables en ont également assez de travailler pour le fisc plus de sept mois par an. En effet, si j’en crois une étude de l’Institut Economique Molinari (1), parue le 23 juillet de cette année, et que je vous invite à lire, le salarié français moyen ne commence à travailler pour son propre compte, et non plus pour financer des dépenses sociales et fiscales, qu’à partir du 28 juillet. En la matière, seuls les contribuables belges sont dans une situation encore plus difficile que les Français, puisque le jour de leur « libéralisation fiscale et sociale » est fixé au 6 août.

Toujours selon cette étude, en France, le taux de prélèvement du salarié moyen apparaît à 57,17 %, quand il s’établit à 59 % en Belgique et à 45,27 % en Europe.

Nos contribuables ont également le sentiment que la productivité de l’impôt est médiocre. En effet, ils constatent que la France perd, sur plusieurs plans, du terrain. Pour l’indice de développement humain des Nations Unies, elle est classée en 20ème position sur 177. Elle arrive, en Europe, en huitième position.

Récemment à la télévision, un documentaire expliquait que les Danois étaient ravis de payer l’impôt, se félicitant notamment la qualité des services publics qu’ils avaient en retour.

En France, avouons que nous sommes loin d’un tel sentiment.

Vous le savez, bon nombre de vos clients sont aujourd’hui tentés de quitter la France. Nombre d’entre eux se préparent d’ailleurs sans rien dire, avec calme et méthode.

Maintenant que ce tableau est dressé, j’espère qu’il sera contesté. Nos trois invités, qui sont raisonnables et d’une grande qualité, vont nous apporter leur éclairage sur la situation actuelle, nous exposer les pistes à explorer et surtout revenir sur les fausses bonnes idées, et notamment celles qui renvoient aux envies d’expatriation.

Car en matière fiscale, comme pour la météo, il y a le réel et le ressenti. Où est le vrai mal ? Se trouve-t-il dans l’impôt sur le revenu ou dans l’ISF ? Réside-t-il dans les droits d’enregistrement et les plus-values ? Ne se trouve-t-il pas plutôt dans les charges sociales qui pèsent sur les salariés, sur le coût du travail ? En France, elles représentent 88 % des prélèvements affectant ces derniers met en avant l’Institut Molinari quand l’impôt sur le revenu n’en représente que 14 %. Ce sont ces charges qui constituent donc le véritable impôt.

Voilà pourquoi, il est important de ne pas se tromper de débats. Retenir la clientèle patrimoniale de s’expatrier est une chose, ne pas voir que le coût du travail pousse les jeunes créateurs à développer leur entreprise hors de l’Hexagone en est une autre. Si la France commet cette erreur de jugement, elle risque d’assister à un exode de sa population active qui s’en ira créer la richesse future hors de ses frontières.

##### Situation macroéconomique fiscale

Jean-Charles NAIMI

Nicolas Bouzou, la situation que je viens de dépeindre n’est pas brillante. Que pensez-vous de la situation macroéconomique fiscale actuelle ? Pourquoi la France se trouve-t-elle dans un tel climat dépressif ?

Nicolas BOUZOU

Globalement, la France est en état de dépression nerveuse, pour des raisons qui ont été très bien expliquées par Freud : elle refoule en effet un certain nombre de choses, n’osant plus nommer les problèmes. A titre d’exemple récemment, le nouveau Ministre de l’Economie, évoquant une entreprise en train de fermer, insistait sur l’existence de problèmes d’illettrisme. Alors que je m’en félicitais, il a rapidement essuyé un véritable tôlé. Or le refoulement crée, comme l’a dit Freud, la violence, la schizophrénie et la dépression.

* + 1. Exposer les problèmes pour tirer profit des opportunités

La solution à cette difficulté est assez simple : il suffit, dès à présent, de poser les problèmes sur la table, mais également de veiller à ne pas inventer des problèmes qui n’existent pas, comme celui de la longue dépression. Selon un rapport du Conseil d’Analyse Economique qui sera prochainement remis au Premier Ministre, l’Etat et les entreprises doivent être gérés comme s’il n’y avait plus de perspectives de croissance économique à long terme, au motif d’un épuisement des possibilités d’innovation et de productivité. C’est totalement faux. En réalité, la situation est inverse : nous sommes aujourd’hui au début d’une hyper-révolution industrielle, avec un tsunami d’innovations. Il faut oublier les notions de dépression et de déflation, puisqu’elles n’auront plus aucune utilité dans les prochaines années. Il faudra au contraire composer avec les notions d’adaptation, de réinvention, d’innovation et de destruction créatrice.

Une révolution industrielle se caractérise par l’apparition d’une technologie multi-usages, c'est-à-dire d’une technique ayant des conséquences sur tous les secteurs d’activité, comme l’imprimerie à la Renaissance, la machine à vapeur à la fin du XVIIIème siècle ou l’électricité à la Belle Epoque.

Aujourd’hui, ces technologies, que les Anglo-Saxons appellent les NBIC (Nano Bio Info Cognito), sont au nombre de quatre. Je travaille à titre d’exemple sur l’économie de l’oncologie. Dans dix ans, la question du cancer sera, au plan technique, résolue. Se posera la question des moyens financiers associés. De la même manière, l’hépatite C est aujourd’hui curable : il manque simplement les fonds requis.

L’intelligence artificielle, la loi de Moore, qui stipule un doublement de la puissance des ordinateurs tous les 18 mois, la voiture sans chauffeur ou encore les drones constituent autant d’innovations majeures.

Dans ce cadre, la France a la chance de pouvoir s’appuyer sur de nombreuses entreprises et de disposer d’un Etat qui fonctionne bien, même s’il est un peu trop important. Elle doit, néanmoins, faire quelques efforts, en réformant par exemple l’éducation nationale ou en flexibilisant le marché du travail. Ce que fait le gouvernement avec le pacte de responsabilité est d’ailleurs très positif : cela ne représente toutefois qu’un dixième de ce qu’il faut faire.

* + 1. Un poids de la fiscalité trop important

Le poids de la fiscalité est trop important en France. Au-delà d’un certain niveau, elle ne rapporte plus rien à l’Etat. Cette année, le déficit public a encore progressé. Il a été aggravé par le choc fiscal, à 4 points du PIB. Nos gouvernements, qui renient toute politique d’austérité, sont finalement ceux qui ont pratiqué l’austérité la plus forte dans le monde. Cela a tué la croissance et, finalement, réduit les recettes fiscales.

Enfin, la fiscalité n’est rien d’autre que le revers de la dépense publique. Au Danemark, les impôts qui pèsent sur les ménages sont plus élevés qu’en France : néanmoins, il n’y a plus de charges patronales. Récemment, le Ministre du Travail danois m’indiquait que la décision y avait été prise d’amener l’impôt sur le bénéfice des sociétés à 22 %. Devant mes interrogations, il m’avait précisé s’intéresser, étant de gauche, aux chômeurs, osant « nommer les choses ».

Jean-Charles NAIMI

Au cours des dix dernières années globalement, les impôts ont diminué. Il y a une dizaine d’années en effet, existaient encore des tranches d’imposition marginales à 60 %. De fait, les recettes publiques ont baissé, sans réduction des dépenses. Le gouvernement actuel n’en est pas le seul responsable.

Nicolas BOUZOU

Je n’ai jamais dit cela. J’ai même indiqué soutenir le pacte de responsabilité.

* + 1. Impôts et déficits publics

Nicolas BOUZOU

Jusqu’à la crise de 2008, les gouvernements de centre droit baissaient les impôts et augmentaient les dépenses. Par la suite, les gouvernements de gauche ou de centre gauche ont augmenté les dépenses, sans toucher à l’impôt.

La constante vient du fait que tous les gouvernements ont mené une politique de déficit public. Le gouvernement actuel essaie de ne plus augmenter les impôts et de réduire les dépenses, ce qui n’avait jamais été fait dans notre pays.

Cette question peut être abordée sous un angle idéologique et politique, tout à fait recevable, ou sous un angle économique. A mon sens, il faut baisser la dépense publique et l’impôt. Ce n’est pas une question de libéralisme : ainsi, les sociaux-démocrates suédois ou les Danois sont d’accord avec ce principe.

Jean-Charles NAIMI

Peut-être que la France ne peut pas procéder de la sorte.

Nicolas BOUZOU

C’est plus difficile, parce que la France essaie de baisser ses dépenses à périmètre constant. Elle se contente de décréter la baisse du prix des médicaments ou le gel du traitement des fonctionnaires.

En proportion du PIB, les dépenses publiques de la France sont les plus élevées du monde. Paradoxalement, ses administrations régaliennes sont parmi les plus pauvres au monde.

Aujourd’hui, il convient de s’interroger sur les missions de l’Etat qui pourraient être supprimées. A mon sens, il est par exemple possible d’abolir les sous-préfectures.

Les dépenses sociales sont à l’origine de près de la moitié des dépenses publiques. La question des retraites n’est pas la problématique centrale. Elle est même très facile à régler, en tablant, d’ici 2024, sur :

* une durée de cotisation de 44 ans ;
* un âge de départ à la retraite de 64 ans.

Les retraites ne représentent que 14 % du PIB. La santé, dans 10 ou 15 ans, en représentera 15 %. Aujourd’hui, les innovations dans le domaine de la santé sont telles qu’il est possible d’hospitaliser les malades à domicile. Il est également possible et nécessaire de diviser les capacités d’hébergement par deux. En parallèle, il faut réorienter les infirmières. Bien évidemment, il est plus difficile de procéder de la sorte que de décréter la division par deux du prix des médicaments.

Jean-Charles NAIMI

Je vous remercie pour cette intervention.

##### Une fiscalité instable et illisible

Jean-Charles NAIMI

Sandrine Quilici, sentez-vous, aujourd’hui, l’existence de ce « fameux » ras-le-bol fiscal ?

Sandrine QUILICI

Ce ras-le-bol fiscal constitue une réalité. Cela étant, il ne se limite pas à un rejet de la pression fiscale. Dans les faits, notre fiscalité est devenue totalement illisible. A titre d’exemple, l’impôt sur le revenu est devenu un millefeuille indigeste, avec :

* un barème progressif ;
* la possibilité de prélever une forme d’acompte sur certains revenus, l’année de réalisation des dividendes ou des intérêts ;
* la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus ;
* la taxe supplémentaire sur les plus-values immobilières.

L’instabilité de la norme pose également problème. Il est arrivé qu’il soit difficile de dire à un investisseur, privé ou professionnel, quelle sera la fiscalité appliquée à une opération donnée. Cette situation insupportable est à l’origine de trois types de comportements.

* En mars 2013, nous étions dans l’incapacité de dire à un entrepreneur qui vendait sa société quelle serait la fiscalité appliquée à sa plus-value de cession. Cette problématique a abouti à un gel des opérations de cession et, par extension, à une baisse des recettes.
* Ensuite, les contribuables cherchent  nécessairement à maîtriser sa fiscalité : ils capitalisent donc leurs revenus, ce qui réduit la pression exercée par l’impôt sur le revenu, mais également l’ISF. Cela obère également les recettes de l’Etat.
* Enfin, nombre de personnes sont aujourd’hui tentées par l’exil fiscal. On constate que, de plus en plus d’actifs s’en vont, alors que la pression fiscale sur les revenus d’activité est importante partout dans le monde. Il en résulte que ce n’est pas tant le poids de la fiscalité mais une perte de confiance totale dans nos institutions et dans nos dirigeants qui est à l’origine des départs.

##### Une politique de hausse d’impôts

Philippe BAILLOT

Philippe BAILLOT

Le Docteur Young, élève de Freud, disait : *« Quand prend fin une psychanalyse ? Avec la ruine du patient ».*

La France est en situation de dépression. A Bercy, les hauts fonctionnaires appellent péjorativement leur Ministre le « commercial ». Pour parvenir à la nécessaire réduction drastique de nos déficits publics, les rapports de la Cour des Comptes – le corps d’origine de notre Président de la République ! - nous disent qu’il faut notamment, à l’aune des expériences réussies - du Canada ou de la Suède – faire porter l’effort pour un tiers sur une augmentation des prélèvements obligatoires et pour les deux tiers sur une diminution de la dépense publique en mettant le système étatique sous pression de productivité. Or, la fonction publique constitue l’électorat de François Hollande, lequel se heurte donc à une difficulté politique majeure.

En pratique, le choix arrêté en 2012 a pris pour l’essentiel la forme d’une augmentation massive de la fiscalité en premier lieu sur les hauts revenus, les revenus du patrimoine et le patrimoine lui-même. Ainsi notre clientèle a été la première impactée. De surcroît, les niches fiscales, en particulier patrimoniales, ont été éradiquées. Or, Alphonse Allais notait que la niche fiscale est *« le seul endroit où le contribuable n’est pas traité comme un chien »*!

En parallèle, certains membres de l’Assemblée Nationale ont décidé qu’il fallait éradiquer, selon le joli mot de Gilles Carrez, les montages patrimoniaux. Aussi notre valeur-ajoutée sur le plan fiscal, se réduit-elle *de facto*, sous l’effet de la contraction des niches fiscales et de l’augmentation des prélèvements directs sur les revenus et le patrimoine de nos clients.

La hausse de l’impôt a plusieurs conséquences autres que le départ de France. L’une d’elles renvoie à la perte de confiance dans la parole de l’Etat. Il en découle une nécessaire prédilection des contribuables pour les avantages dits *one shot* dont les avantages se consomment immédiatement. A titre d’exemple, le nouveau contrat d’assurance « Vie Génération » est fondé sur une contrainte financière immédiate, d’investissements dits sociaux, propre à dégrader le rendement des actifs placés entre vos mains, au bénéfice, le jour du décès de l’assuré, d’un taux d’imposition minoré. Or, comment un souscripteur pourrait-il sérieusement penser que dans dix ou 20 ans, l’Etat alors au pouvoir respectera la parole de l’Etat actuel ?

* + 1. Trois éléments d’optimisme

Philippe BAILLOT

J’ai récemment lu qu’un Irlandais avait gagné 100 millions d'euros à l’Euro million. S’il s’était avéré être Français, il aurait pu vivre dans un véritable paradis fiscal, tout en excluant un quelconque exil, en :

* faisant l’acquisition, avec les 10 premiers millions d'euros, d’une villa à Montmorency, profitant ce faisant de la baisse en cours de l’immobilier haut de gamme ;
* achetant, pour 5 millions d'euros, un chalet à Val d’Isère ;
* acquérant, pour 5 millions d'euros, une résidence dans les Alpilles.

Les 20 millions d'euros précités, exclusivement constitutif d’un immobilier d’usage, ne génèrent pas de revenus. Pour le reste, il lui faudrait souscrire 40 contrats d’assurance vie, d’une valeur unitaire de 2 millions d'euros, et les placer en « unités de compte », avec des stratégies pures, en excluant tout placement eu euros, au rendement de plus en plus symbolique (sauf à parier sur une entrée durable en déflation). Dans un monde en croissance, fut-ce ralentie, en fin d’année, il y aura eu création de valeur. Néanmoins, l’une des stratégies financières menées sera nécessairement perdante. Pour financer un train de vie de 2 millions d'euros par an, il suffira de racheter le contrat perdant.

Sur cette base, il n’y aura :

* pas d’impôts sur le revenu ;
* pas de prélèvements sociaux, en l’absence de fonds en euros ;
* pas d’ISF, puisque la somme de l’ISF, de l’impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux ne peut pas excéder 75 % d’un revenu par hypothèse nul.

Ce paradis fiscal est clairement constitutif d’un déni de la progressivité de l’impôt sur le revenu et de l’équité fiscale.

Mon exemple démontre simplement que notre système fiscal est totalement à bout de souffle, incohérent et illisible. Naturellement, l’Administration Fiscale a attaqué le montage que j’ai évoqué, mais a été déboutée à deux reprises par le Conseil d’Etat et à deux autres reprises par le Conseil Constitutionnel. Ainsi le paradis considéré est-il bien sécurisé !

Par ailleurs, la France a évité le pire. Initialement, François Hollande, conseillé par Thomas Piketty, entendait aligner l’imposition des fruits du travail et du capital. Cette mesure, qui n’existe nulle part ailleurs, aurait été un non-sens total. Ainsi le capital aurait-il été surimposé, puisque soumis à l’ISF, aux impôts locaux pour sa dimension immobilière et périodiquement aux droits de succession. De fait, le capital aurait quitté la France.

« Quand je m’observe, je m’inquiète. Quand je me compare, je me rassure ! ». Pour nous consoler, il suffit d’observer qu’aux Etats-Unis, la répression fiscale est autrement plus forte qu’en France. La prison y prend d’autres formes que le seul port d’un bracelet électronique après deux semaines, suite à la destruction de 5 milliards d’euros... Al Capone n’est d’ailleurs pas allé en prison pour ses crimes de sang, mais pour évasion fiscale.

Les Américains sont aujourd’hui affectés par une répression fiscale exceptionnellement lourde, avec une taxation de 15 % des plus-values latentes au moment d’un départ à l’étranger. Aujourd’hui, certains Français se retrouvent même piégés aux Etats-Unis. Ils ne peuvent en effet plus en ressortir, sauf à payer *l’exit-tax*. Enfin, les Américains viennent encore de durcir leur traditionnelle fiscalité « au passeport » .Ainsi les héritiers américains de ceux qui seraient tentés par l’abandon du passeport américain resteraient-ils assujettis aux droits de succession américains, avec un taux confiscatoire.

Jean-Charles NAIMI

Je vous remercie.

Nicolas BOUZOU

L’économie est la discipline la plus simple du monde. Elle suppose de faire preuve de bon sens. L’augmentation du coût du capital amoindrit le capital. L’augmentation du coût du travail aboutit à moins de travail. L’augmentation de la fiscalité sur l’intelligence réduit l’intelligence. La France a fait les trois. Ainsi, le taux marginal de l’impôt sur le revenu est en quelque sorte une taxation de l’intelligence. Sur le long terme en effet, il existe une corrélation entre l’intelligence et les revenus.

Je n’ai jamais compris d’où venait l’idée d’aligner taxation du travail et taxation du capital. Elle est totalement idiote. En effet, le sous-investissement est l’un des principaux problèmes de la France. La consommation est à peu près stable. Néanmoins, l’économie française perd des parts de marché et le taux d’investissement reste très bas. Or la croissance dépend de la productivité, laquelle dépend des investissements. Pour cela, il faut des financements et donc du capital.

En réalité, il serait pertinent de fortement réduire la taxation du capital et de moins taxer le travail. La France est le pays du monde au sein duquel la différence entre le salaire brut et le salaire net est la plus élevée, parce que la dépense sociale française est, en proportion du PIB, la plus importante du monde. Contrairement à une idée reçue ainsi, elle y est moins forte en Suède ou au Danemark qu’en France.

La France est confrontée à un problème d’investissement et à une dépense publique qui restera importante. Elle doit donc transférer une partie de la fiscalité vers la consommation (CSG ou TVA).

En 2012 enfin, le Président de la République aurait pu respectivement accroître la TVA et la CSG de 3 et de 2 points (50 milliards d’euros). Cela aurait permis de régler la question de la fiscalité et de travailler sur la dépense publique. Au lieu de cela, il a fait le choix du bricolage, ce qui a accentué quelques maux déjà connus.

Philippe BAILLOT

En 2012, François Hollande n’aurait pas pu agir de la sorte. En effet, la période était alors marquée par l’existence d’un anti-Sarkozysme profond. La bonne nouvelle semble être que nous sommes parvenus au terme d’une première phase du quinquennat marquée par la recherche exclusive de la solution de nos déficits publics dans la hausse des prélèvements directs, en premier lieu aux dépens des ménages les plus aisés, nos clients.

Qu’est-ce qu’un bon impôt ? C’est un impôt neutre, qui ne modifie pas le comportement des agents économiques. C’est également un impôt qui a une assiette large et un taux bas. L’augmentation de la TVA aurait été une manière de transférer les charges sociales sur les produits importés. C’est aussi un impôt lisible. Or il y a 191 niches en matière d’impôts sur le revenu. Leur éradication représenterait un travail considérable et exigerait de faire montre d’une grande volonté politique et d’une réelle capacité à influer sur les choses. Malheureusement, ce sont deux qualités dont le gouvernement actuel est dénué. Dans le cas de l’exemplaire réussite canadienne, les observateurs soulignèrent unanimement, qui plus est en franglais, que l’essentiel résidait dans « le leadership du leader » !

Encore une fois, ma conviction, à défaut de certitude, est que le gouvernement ne peut plus dégrader la situation. Ainsi va-t-il sans doute abandonner un projet qui aurait été, pour notre activité patrimoniale, dommageable, à savoir la fusion entre CSG et impôts sur le revenu. Pour mémoire, l’impôt sur le revenu est payé par moins de la moitié des contribuables français : 10 % de ces derniers en payant 75 %. La CSG, pour sa part, va totalement à l’encontre de l’article 13 de la Déclaration des Droits de l’Homme, qui stipule que nous devons tous participer au financement de la force publique et des pouvoirs publics, à proportion de nos « facultés ». En effet, la CSG s’apparente à une « *flat tax*» *dé*nuée pour l’essentiel de tout caractère progressif. La CSG constitue une invention « diabolique », dans son efficacité, de Michel Rocard. Elle a commencé en 1990 avec un taux de 1,1 % pour s’élever aujourd’hui à 15,5 %.

Comme le dit l’adage, *« quand l’Administration dispose d’un marteau, elle voit des clous partout ».*

*.*

Jean-Charles NAIMI

L’impôt sur le revenu, qui a 100 ans cette année, est moribond. Il est peut-être temps de passer à autre chose.

Philippe BAILLOT

Comme le précisent tous les rapports de l’Inspection des Finances, une bonne réforme fiscale est conditionnée à une baisse préalable de la dépense publique, afin qu’elle ne laisse pas que des perdants. A l’inverse, un mauvais impôt est un impôt qui laisse accroire aux gens que la dépense publique est gratuite, que « l’impôt c’est les autres ». Il n’en découle aucune pression à la recherche d’une légitime hausse de l’efficience de nos services publics

50 % des Français ne s’acquittent pas de l’impôt sur le revenu. Cela n’induit pas une progression de notre démocratie, qui trouve son origine historique dans le consentement à l’impôt. Pour 99 % des Français, l’ISF constitue un excellent impôt, puisqu’ils ne s’en acquittent pas. Quant aux modalités de recouvrement de la TVA ou de la CSG, elles rendent ces prélèvements presque indolores.

Aux Etats-Unis, la baisse de la dépense publique fait l’objet d’une pédagogie constante. En effet, les prix sont toujours annoncés HT. Aussi les consommateurs comprennent-ils physiquement, lors de chaque acte d’achat, ce que recouvre la dépense publique.

##### L’expatriation

Jean-Charles NAIMI

Sandrine Quilici, l’impôt sur le revenu cristallise le mécontentement. La suppression de la première tranche du barème risque de créer un sentiment de rejet et de susciter une envie d’aller nouvelle d’expatriation. Plusieurs sociétés proposent d’investir dans différents pays. Dans plusieurs tribunes, le Portugal est présenté comme la Floride de l’Europe. Le temps y est clément et les avantages fiscaux y sont réels.

L’expatriation est-elle une solution ?

Sandrine QUILICI

C’est une vaste question. La tentation de l’étranger est évoquée depuis plusieurs années. Il est difficile de dénombrer le nombre de personnes qui quittent la France, et surtout le nombre de celles qui le font uniquement pour des raisons fiscales.

Aujourd’hui, l’Etat est « tout répressif » : la législation afférente aux domiciliations fictives ou artificielles d’un contribuable à l’étranger est extrêmement violente. En 2012, les domiciliations fictives ou artificielles sont devenues une « présomption de fraude fiscale complexe » permettant :

* à l’administration fiscale de déposer une demande de plainte auprès de la Commission des Infractions Fiscales sans en avertir le contribuable concerné, ce qui marque un non-respect du principe du « contradictoire » ;
* à la brigade fiscale d’enquêter et d’examiner la demande de plainte susmentionnée, en disposant des prérogatives de police judiciaire (perquisitions, gardes à vue, etc.).

Le 6 décembre 2013, la loi relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière a renforcé l’arsenal répressif disponible. Désormais, les domiciliations fictives ou artificielles sont considérées comme une « circonstance aggravante de fraude fiscale », punie de 7 ans d’emprisonnement (contre 5 ans auparavant) et d’une amende de 2 millions d'euros (contre 37 500 euros en 2012). De surcroît, cette infraction entre dans le champ de compétences du nouveau procureur financier de la République, qui peut alors déployer des techniques spéciales d’enquête, généralement appliquées dans la lutte contre la criminalité organisée (surveillance, infiltration, interception de correspondance, sonorisation et fixation d’images de certains lieux ou véhicules, captation de données informatiques, etc.).

Jean-Charles NAIMI

Est-il également possible d’organiser des écoutes téléphoniques ?

Sandrine QUILICI

Absolument. Par ailleurs, l’Administration dispose de six ans pour déposer plainte, contre trois ans auparavant. Elle peut donc accéder à un arsenal répressif considérable.

A la lecture du rapport de la Commission des Finances de l’Assemblée Nationale, il apparaît que l’objectif est de *« sanctionner les comportements de contribuables qui ne déclarent pas leurs revenus en France, au motif qu’ils estiment qu’ils n’en sont pas résidents fiscaux »* alors qu’ils le sont au regard de l’article 4B du Code Général des Impôts et des règles conventionnelles.

La fraude implique deux éléments. Le premier, matériel, renvoie à la soustraction ou tentative de soustraction du contribuable au recouvrement de l’impôt. Le second renvoie au caractère intentionnel de l’infraction.

La Chambre Criminelle de la Cour de Cassation, le 27 mars 2013, a condamné, pour fraude fiscale, un contribuable à 18 mois de prison avec sursis et à 37 500 euros d’amende, les faits étant antérieurs à 2002. Il ressort de l’étude des faits que le contribuable se contredisait quant à son lieu de domiciliation. En conséquence, l’administration fiscale française s’était rapprochée de son homologue belge, laquelle lui avait confirmé que le contrevenant n’était pas domicilié en Belgique. L’administration française avait ensuite examiné les relevés de cartes bancaires du contribuable et procédé à un examen de ses consommations électriques et téléphoniques, s’immisçant, dans le détail, dans sa vie privée. L’Administration dispose également d’un outil de surveillance particulièrement efficace : les déclarations d’exit tax.

Un citoyen qui quitte la France aujourd’hui doit donc réellement le faire. Le fait de partir uniquement pour des raisons fiscales est synonyme d’échec, ce que l’Administration a parfaitement compris. Une véritable délocalisation implique :

* une rupture avec son tissu social ;
* une rupture avec ses liens affectifs ;
* la liquidation de la plupart des actifs français et souvent de renoncer à sa maison.

En effet, lorsqu’un expatrié a élu domicile dans un Etat conventionné, il est difficile pour l’administration fiscale de remettre en cause sa domiciliation s’il n’a plus de foyer permanent d’habitation en France.

En revanche, l’expatriation des personnes qui ont un véritable projet est souvent une réussite. D’aucunes partent travailler à l’étranger (Royaume-Uni, Etats-Unis), avec bonheur.

Jean-Charles NAIMI

Dans un récent article publié dans *Les Echos,* il était indiqué que le fisc avait dressé un profil des redevables de l’ISF ayant quitté la France en 2012. Ces derniers détenaient un patrimoine moyen de plus de 6 millions d'euros. Sont-ils représentatifs des candidats à l’expatriation ?

Sandrine QUILICI

Pas uniquement. Au cours des dernières années en effet, nombre de jeunes actifs ont fait le choix de quitter la France, pour aller créer des entreprises à l’étranger.

Philippe BAILLOT

La lutte contre l’Alzheimer a récemment fait des progrès considérables. En effet, il aura suffi de quelques nouvelles dispositions de notre Code Pénal pour que 30 000 Français se rappellent soudainement posséder un compte à l’étranger !

Plus sérieusement, nombre de mes clients envisagent aujourd’hui de s’installer en Floride. Au-delà du déchirement social que cela peut entrainer, ils n’ont pas toujours conscience des modalités de retour en France. Ainsi, ils ne savent pas qu’ils seront exposés à une *exit-tax* au champ de plus en plus élargi. Ils ne savent pas non plus que leur expatriation, à long terme, aura des effets sur les régimes familiaux, avec une éventuelle disparition de la « règle de la réserve ».

Pourquoi des Français quittent-ils la France aujourd’hui ? Le taux de l’ISF interdit aux rentiers de survivre. En 1981, la nouvelle majorité socialiste créait l’IGF, à un taux de 1,5 %. Le taux court, à cette époque et sur la base d’une inflation significative, rapportait 15 %. De fait, l’IGF représentait 10 % du revenu d’un placement dit sans risque. Aujourd’hui, la tranche marginale de l’ISF s’élève toujours à 1,5 %, alors que l’OAT, à dix ans rapporte moins de 1,35 %. Ainsi cet impôt est-il véritablement confiscatoire, prenant plus de100 % du rendement d’un placement dit sans risque.

Pour positiver, cette situation pourrait être perçue comme de nature à rendre les placements en actions plus attractifs. Néanmoins, le « risque Action » reste difficile à vendre en France.

Par ailleurs, les jeunes HEC ne créent plus leurs entreprises en France. Avant, un paysan ou un bourgeois voulant s’élever dans la société craignait que le prince, un beau matin, décide de confisquer ses richesses. La situation est exactement la même aujourd’hui.

Actuellement, un jeune entrepreneur, en s’inscrivant dans la voie de la création d’entreprise, prend un risque insensé et s’expose à une faible probabilité de succès. De plus, si ce dernier est au rendez-vous, il va devoir s’acquitter d’une somme aléatoire. Je travaille actuellement sur une opération de cession de 130 millions d'euros : trois cabinets de la place « se disputent » sur le taux applicable à la plus-value associée. Alors que la cession est intervenue il y a 15 jours, ce dernier n’a toujours pas été arrêté.

Comment un jeune entrepreneur peut-il accepter de devoir composer avec un taux confiscatoire qui plus est, inconnu ? Il ne le peut pas. Il va donc s’installer en Angleterre ou en Belgique, ce qui constitue une catastrophe pour notre collectivité.

Jean-Charles NAIMI

Les jeunes mathématiciens, les jeunes ingénieurs et les jeunes informaticiens sont également tentés par l’étranger. La CCI d’Ile-de-France a produit un rapport faisant état de la présence de 2 millions de Français à l’étranger, dont une part croissante de créateurs d’entreprises. En 2013, 20 % des personnes partant à l’étranger le faisaient pour y créer une entreprise contre 10 % en 2003.

Philippe BAILLOT

Il est tout à fait enrichissant qu’un jeune cadre français aille se confronter à d’autres cultures. Mon propos portait sur nos jeunes entrepreneurs. En effet, ces derniers se heurtent à l’imposition des plus-values, qui constitue un non-sens français et qui n’existe pratiquement nulle part ailleurs. En Suisse, il y a alignement des fiscalités du capital et du travail : les plus-values ne sont toutefois pas imposables, car il est aberrant de prétendre taxer un revenu qui n’est pas récurrent.

Jean-Charles NAIMI

Selon l’enquête de la CCI susmentionnée, l’expatrié français marque un attachement de plus en plus fort à son pays d’accueil. Aussi ses perspectives de retour sont-elles de moins en moins certaines que par le passé.

Nicolas BOUZOU

En période de mutation technologique premièrement, la géographie de l’économie mondiale change. Comme l’a démontré Fernand Braudel, historien meusien, les mutations technologiques se sont systématiquement accompagnées d’un « décentrage du monde ». La croissance se trouve aujourd’hui dans le Pacifique, entre Asie et Amérique de l’Ouest.

Ce qui compte, c’est que les économistes appellent la « capacité à tirer la classe créative », qui recouvre notamment :

* **les chercheurs et les scientifiques**

La France est l’un des seuls pays de tradition agricole au monde à ne pas faire d’OGM. Les ingénieurs agronomes, de fait, quittent la France, pour des raisons réglementaires.

* **les entrepreneurs**

Ils quittent la France pour des raisons fiscales essentiellement. En France en effet, l’acte de création d’entreprise est extrêmement simple. Il est en revanche difficile de la faire grandir.

Il est indispensable de faire revenir la classe créative en France et en Europe. Sur ce plan, il est possible de faire preuve d’un optimisme raisonné. En effet, il n’est plus possible d’augmenter les impôts en France. De surcroît, la demande de baisse de la pression fiscale est très forte et l’opinion me semble prête à accepter une baisse de l’imposition de tous les citoyens. Sur ce plan, il est toujours possible d’évoluer. A la fin des années 70 à titre d’illustration, les Rolling Stones s’étaient ainsi exilés en France pour des raisons fiscales. Dix années plus tard, le fondateur d’Ikea s’exilait également.

Jean-Charles NAIMI

La France est-elle également prête à réduire la dépense publique ? Pour cela, il lui faudra activer le levier de l’endettement.

Nicolas BOUZOU

L’endettement public de la France est extrêmement lourd, puisqu’il représente pratiquement 100 % de son PIB. Il serait déraisonnable de vouloir le faire progresser. A mon sens, il est indispensable de faire la pédagogie des réformes.

La baisse de la dépense publique peut être formidable, si elle est bien expliquée. Elle peut être frustrante, si elle se traduit par des économies sur les « gommes et les crayons ». En revanche, elle peut faire sens, si elle repose sur :

* l’accroissement de la productivité des services de l’Etat ;
* la réforme de l’hôpital ;
* le déploiement de la numérisation.

Il est possible de faire mieux avec autant en France, en renforçant la productivité.

D’aucuns prétendent qu’il est impossible d’engager des réformes en France, sous peine d’avoir à composer avec des cortèges de manifestants. Or le Président de la République n’a pas fait de réforme et affiche un taux de popularité de 13 %.

Je travaille avec le Cabinet du Premier Ministre de la Grèce : en dépit de réformes très dures, il y jouit d’un taux de popularité de 40 %. Au Royaume-Uni de la même manière, la stratégie de réduction des déficits publics menée a été incroyablement brutale et très mal vécue par une partie des Britanniques. Elle a pris la forme d’une augmentation *a minima* des impôts et d’une réduction drastique de la dépense publique, à travers le licenciement de fonctionnaires. Pourtant, lors des prochaines élections législatives, le parti au pouvoir a des chances d’être réélu.

Jean-Charles NAIMI

En ce début de l’année, le gouvernement a annoncé un objectif de 50 milliards d’euros d’économies en 2017. Qu’en pensez-vous ?

Nicolas BOUZOU

C’est à la fois beaucoup et peu. En France, la dépense publique représente 57 % du PIB ; à cette aune, une somme de 50 milliards d’euros est limitée. Au fond, le péché originel du gouvernement a été de ne pas mettre les sujets sur la table durant la campagne électorale : s’il l’avait fait, François Hollande aurait quand même été élu et aurait pu déployer un certain nombre de réformes.

Lors des prochaines élections, il nous faudra demander aux partis en présence de présenter des programmes très pointus. Je participe à un groupe de travail mensuel, Kaiser Sauze, qui se réunit autour de Jacques Attali. Ce dernier, récemment, m’indiquait que François Mitterrand avait rédigé les lois de décentralisation et les décrets d’application afférents avant son élection, pour « prendre de court la haute administration ».

Aux futurs électeurs de Nicolas Sarkozy, je dirais que Schengen et les 35 heures ne font pas un programme économique. La prochaine mandature doit, dès à présent, travailler. Vous devez prendre part à ces débats.

Philippe BAILLOT

J’aimerais partager l’optimiste de Nicolas Bouzou. Sociologiquement, un gouvernement de gauche a du mal à mettre sous pression le système d’Etat, car il constitue une partie de sa base électorale. En pratique, toutes les mesures à déployer en France figurent dans les rapports de la Cour des Comptes et de l’Inspection des Finances. Le fait que le gouvernement ait récemment reculé devant des notaires, qui ne forment pas son socle électoral, me semble très inquiétant.

Par ailleurs, l’administration de Bercy a estimé qu’il n’était pas envisageable que l’argent résultant d’activités criminelles puisse être rendu insaisissable, en étant placé dans un contrat d’assurance vie. Aussi a-t-elle décidé d’introduire la « saisissabilité » de l’assurance vie.

Le premier procès engagé concernait François-Marie Banier, poursuivi pour abus de faiblesse. La Cour de Cassation a donné raison à ce dernier et les sommes placées n’ont pas pu être saisies. En conséquence, l’administration fiscale, faisant fi de la décision de la Cour de Cassation, a fait passer un nouveau texte de loi. A l’avenir, l’argent de la fraude fiscale placé dans les contrats d’assurance vie sera également saisissable. Bercy affirme que cette nouvelle loi ne sera utilisée que pour recouvrer des montants significatifs. C’est une gigantesque farce : l’administration ne se concentrera sur ces derniers que parce qu’elle ne connaît qu’eux, du fait des déclarations d’ISF. A horizon 2016, un cadastre de l’assurance vie verra le jour. L’administration fiscale ne manquera pas de s’en emparer, pour effectuer des saisies. Les notaires, forts de ce cadastre, s’empresseront, pour leur part, de vouloir saisir le reste, au motif des droits de succession.

La réponse à cette situation pourrait venir du Conseil Constitutionnel. Ainsi, les actifs sous-jacents aux contrats d’assurance vie appartiennent aux compagnies d’assurance. Comment l’administration fiscale pourrait-elle saisir les actifs correspondants ? Sur cette base, le Conseil Institutionnel devrait probablement l’interdire.

« A tout malheur est bon ». L’inflation récente des lois fiscales a multiplié les occasions de saisine des sages du Palais royal. Dans sa grande sagesse, le Conseil Institutionnel a validé la possibilité, pour un contribuable, de chercher à minorer sa charge fiscale et a exclu l’obligation de dénoncer préalablement les montages fiscaux.

Récemment je suis intervenu dans le cadre du Forum des avocats : les avocats fiscalistes ont peur de pouvoir être poursuivis au pénal, à l’avenir, pour complicité de blanchiment de fraude fiscale. Le Conseil Constitutionnel pourrait, pour l’essentiel les en préserver.

##### Echanges d’informations entre les Etats

Jean-Charles NAIMI

L’OCDE, la semaine dernière, a publié un rapport sur les mesures à prendre pour lutter contre l’exil fiscal. Les différents Etats sont endettés et cherchent à récupérer des capitaux où ils le peuvent. Dans ce contexte, l’existence de la directive sur l’épargne 2016 est à signaler. Il est également envisagé le déploiement d’un FATCA européen.

Sandrine QUILICI

Oui. Avant d’entrer dans le vif du sujet, je tenais à réagir à l’intervention de Philippe Baillot. L’année 2013 a été marquée par une volonté de revenir sur la définition de l’abus de droit fiscal et par la naissance envisagée d’une obligation de présentation des schémas d’optimisation à l’administration fiscale pour qu’elle les valide. Le Conseil Constitutionnel s’y est opposé. Il n’en demeure pas moins que ces mesures vont dans le sens de ce qui ce fait un peu partout. Il suffit de lire les travaux de l’OCDE pour se rendre compte que la notion de but principalement fiscal comme l’idée de présenter les schémas d’optimisation sont en passe de devenir la norme au plan international.

Par ailleurs, tous les Etats doivent aujourd’hui composer avec des problèmes budgétaires. Ils ciblent la délocalisation des capitaux, qu’ils soient détenus directement ou par des structures interposées. En Europe sur ce plan, deux directives sont à signaler :

* **la directive de 2003 sur la fiscalité de l’épargne**

Elle organise un échange automatique d’informations en matière de revenus perçus sous la forme d’intérêts. Son champ d’application a été élargi aux intérêts produits par les contrats d’assurance vie.

* **la directive de 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal**

Elle organise un échange automatique de renseignements sur d’autres revenus (revenus professionnels, jetons de présence, produits d’assurance vie, pensions, revenus immobiliers). Elle est applicable à compter du 1er janvier 2015.

En Europe jusqu’à présent, il n’y avait pas d’échange automatique d’informations en matière de dividendes, de plus-values sur titres et de solde des comptes détenus à l’étranger.

Le 9 avril 2013, le G5 a demandé à la Commission Européenne d’instaurer un FATCA européen. Dans la foulée, a émergé une proposition de révision de la directive de 2011 susmentionnée. A l’occasion du Conseil Européen du mois de mars 2014, le Luxembourg et l’Autriche ont accepté qu’elle soit modifiée, pour instaurer un échange automatique d’informations aussi étendu que le FATCA américain (dividendes, plus-values, soldes des comptes, etc.). L’objectif est désormais d’aboutir à un accord avant la fin de l’année 2014.

Enfin, le G20 a demandé à l’OCDE de déployer un standard d’échange automatique d’informations, concernant les conventions fiscales bilatérales. Aujourd’hui, une administration, pour obtenir des informations, doit interroger son homologue. A l’avenir, ce ne sera plus nécessaire. La version complète de cette norme d’échanges est disponible sur le site de l’OCDE depuis le 21 juillet 2014. Elle devrait être applicable dès 2017. Sur ce plan, tout dépendra de la vitesse de renégociations des conventions, sachant que 65 états ont pris des engagements. Le 29 octobre prochain à Berlin, lors d’une réunion du Forum Mondial sur la transparence fiscale, interviendra la signature d’une série d’accords bilatéraux sur l’échange informatique d’informations, fondé sur le modèle OCDE précité.

##### Débats avec la salle

Jean-Charles NAIMI

La parole est à la salle.

De la salle

Merci pour cette conférence sans langue de bois. Contrairement à ce que pense Nicolas Bouzou premièrement, je suis persuadé que la France peut encore durcir sa fiscalité. Si cette dernière est aujourd’hui à bout de souffle, l’Etat ne parvient pas à la réformer. En outre, les nouveaux moyens répressifs permettent à la France d’emprunter à un taux quasiment nul : aussi ne vois-je pas pourquoi elle s’en priverait.

Deuxièmement, le Président de la Commission des Finances et d’autres personnes demandent, sans succès, à obtenir les données relatives à l’exil fiscal. Cela démontre que ce dernier est autrement plus important que ce qui est indiqué. *In fine*, ce sont les contribuables qui devront payer pour cela.

Troisièmement, l’arsenal répressif en place est confiscatoire des libertés, puisqu’il étend aux contribuables les méthodes employées pour lutter contre la criminalité. Quatrièmement, le déficit de la France représentera 4,5 % du PIB l’an prochain. L’Europe ne l’acceptera pas. Cinquièmement, le déficit moyen quotidien de la Sécurité Sociale est de 30 milliards d’euros. Pourtant, elle parvient à emprunter à taux négatif, ce qui constitue une forme de non-sens.

Au regard de l’ensemble de ces éléments, je ne vois pas comment il serait possible de revenir sur la dérive fiscale aujourd’hui à l’œuvre.

Jean-Charles NAIMI

Il est vrai que la France parvient toujours à emprunter, y compris à taux nul. Pourquoi arrêterait-elle de procéder de la sorte ?

Nicolas BOUZOU

Premièrement, la France emprunte aujourd’hui à un taux de 1 ou 1,25 %, ce qui est considérable, puisque la croissance et l’inflation sont nulles. La dette, en conséquence, progresse de manière mécanique. Deuxièmement, la hausse de la fiscalité va s’arrêter pour une raison simple : aujourd’hui, l’accroissement de l’impôt s’accompagne d’une baisse des recettes fiscales. Troisièmement, la France, en Autriche, aux Pays-Bas ou en Europe du Sud, est perçue très négativement, comme n’osant pas prendre les mesures qui s’imposent.

Quatrièmement, les marchés n’ont pas beaucoup d’alternatives. Les marchés obligataires achètent du Dollar, de la Livre, du Yen et de l’Euro. Que peuvent-ils acheter en Euro ? De la dette française, puisque l’Allemagne, en situation d’excédent, n’émet pas de dette. Quand la conjoncture allemande se dégradera, l’Allemagne émettra de la dette et la France devra véritablement s’inquiéter.

Philippe BAILLOT

Au cours des deux premières années premièrement, le gouvernement actuel a augmenté, pour des raisons politiques, des impôts de niche, avec des assiettes très étroites (à l’image caricaturale de la taxe dite à 75 %). Quand l’Union Européenne le rappellera à l’ordre, il devra nécessairement privilégier des assiettes larges (TVA), seules à hauteur des enjeux budgétaires

Deuxièmement, la répression fiscale n’est que l’une des facettes de la répression financière à l’œuvre. Comment rémunérer un client avec un taux de 1,25 %, après prélèvements fiscaux et sociaux et application de notre légitime marge ? Les tenants de la gestion de patrimoine doivent se placer sur une très longue durée. Dans les années 80, nous prenions 1 % sur l’encours, avec des progressions - avant inflation !- des encours sous gestion supérieure à 10%. Aujourd’hui, comment continuer à prélever 1 % sur des encours en quasi-stagnation par suite de la courbe actuelle des taux longs ?

Pour conclure sur une notation optimiste, l’idéogramme chinois exprimant l’expression crise se compose de deux signes, qui signifient respectivement « Danger » et « Opportunité ». A nous de savoir saisir des opportunités. La première renvoie à une capacité nouvelle de prendre des honoraires et à la culture associée du conseil, qui se développe. La seconde prend la forme du renforcement de la culture des actions en France. En effet, l’immobilier est à l’un des plus hauts niveaux de son histoire. A ce titre, la bascule vers des placements en actions – cotées ou non - va relever d’une nécessité, à défaut d’autres alternatives.

Jean-Charles NAIMI

Je vous propose de conclure sur cette note heureuse. Je vous remercie.